



➤ Informations générales

Le Président :

- Accueille Mme Karine DANIEL, qui représente désormais la Communauté Urbaine de Nantes Métropole au Conseil d'Administration de l'Université, en remplacement de M. Yannick GUIN ;
- Informe qu'une réunion sur la situation budgétaire devait avoir lieu le 24 octobre. A la demande du Président de l'Université une mission d'expertise de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) doit intervenir les 20 et 21 novembre prochains. En conséquence, l'entretien avec la directrice de la DGESIP est reporté aux résultats de cette expertise ;
- Fait savoir que la Commission de révision des Statuts de l'Université est en cours de constitution ; elle sera composée de membres du Conseil d'Administration. Elle devra prendre en compte les éventuelles préconisations qui ont pu émerger des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Annonce la mise en place d'un Comité des Sages, chargé de traiter de problématiques liées aux dérives sectaires.

➤ Travaux du Conseil et relevé des délibérations

Le Conseil d'Administration est informé :

- Du fait que les contrats pluriannuels devraient évoluer prochainement et prendre la forme d'une contractualisation incluant les collectivités territoriales. Cette nouvelle forme de contractualisation, i.e. (nouveau contrat de sites entre l'Etat, les collectivités et les Etablissements) prendraient vraisemblablement la forme d'un avenant au contrat quinquennal des Etablissements.
- Des missions d'un membre du Bureau, M. TRICHET, Conseiller Stratégie Numérique.
- Rendu-compte de la Décision Budgétaire Modificative n°2. Elle prévoit l'inscription de nouvelles ressources de fonctionnement, qui proviennent de la Région, des départements, des associations médicales et des contrats doctoraux, à hauteur de 522 897 €. Elle prévoit une diminution des dépenses de fonctionnement (différence entre une diminution de 7 500 000 € de la charge d'amortissement et une augmentation de la masse salariale de 1 599 199 €). Elle organise enfin des transferts de budgets résiduels. À l'issue de ces mouvements budgétaires, le prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement s'élève à 1 257 237 € auxquels il convient d'ajouter le transfert de budget résiduel de 1 989 708 €, soit un total de 3 246 945 €.
- De la cartographie des risques comptables et financiers et du plan pluriannuel d'action pour leur maîtrise, nouvelle méthodologie d'évaluation et de prévention des risques comptables et financiers. Cette méthode, qui doit être approuvée par le conseil d'Administration de l'Université, va aboutir à la mise en place de procédures destinées à rendre plus efficaces les prévisions et le suivi des activités de l'Etablissement ayant un impact comptable et financier.
- Du Rapport 2011 relatif à la « Santé, sécurité et conditions de travail » et du Programme annuel 2012 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, sur avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et après information du Comité Technique.
- Du Rapport d'activité de la Médecine du personnel pour l'année 2011, après information du Comité Technique.
- De la désignation d'un nouveau membre du collège des usagers de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.



Le Conseil d'Administration approuve, après avis de la CPCA et du Conseil Scientifique :

- Le projet « DEFI- μ ALG » démonstrateur préindustriel dédié au développements des dérivés des μ algues, porté en maîtrise d'ouvrage par l'Université de Nantes, et son dossier de demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le Conseil d'Administration approuve, après avis de la CPCA et du Comité Technique :

- La transformation et la publication d'emplois BIATSS. Pour la rentrée 2013, 75 postes sont vacants ou susceptibles de l'être. L'objectif de l'établissement est de maintenir un équilibre entre les postes mis aux concours, ouverts tant aux titulaires qu'aux contractuels, et les postes offerts à la mutation, destinés à favoriser la mobilité des personnels. Certains postes, en raison de la date de départ en retraite du titulaire, ne peuvent être mis au recrutement ni par concours, ni par mutation à la rentrée 2013 et seront donc pourvus par des contractuels.

Le Conseil d'Administration approuve, après avis de la CPCA :

- Les modalités de prise en charge des frais de déplacement pour la période 2013 – 2015.
- Des tarifs.

Le Conseil d'Administration débat des questions diverses suivantes :

- De l'organisation administrative de l'Université Permanente ; l'Université Permanente est dotée de statuts et d'un Conseil d'orientation qui assiste son Directeur ;
- Des modalités d'accueil des étudiants dans certains laboratoires, disposant d'équipements lourds et spécifiques, qui ne peuvent pas être transportés dans des locaux dédiés aux actions de formation ;
- De l'organisation des enseignements pour la préparation des étudiants de M1 aux concours du CAPES organisés en juin, et des moyens qui leur sont accordés ;
- De la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Ouest-Valorisation, qui va se substituer à la Cellule de valorisation ;
- Du financement de l'organisation du tutorat en PACES ;
- D'un projet de « Licence en Santé » porté par l'Université d'Angers : l'Université de Nantes n'est pas partie prenante à un tel projet ;
- De la programmation de l'examen du régime indemnitaire des personnels BIATSS par les instances de l'Université.